

PLAN STRATÉGIQUE 2017-2020

MISSION



Favoriser l'égalité des chances de chaque enfant qui nous est confié en veillant à son bien-être, à sa santé et à sa sécurité tout en lui offrant un milieu éducatif visant à stimuler son développement global.

VISION



Offrir un service éducatif de grande qualité aux enfants en coéducation avec les parents dans un climat chaleureux et dans un milieu de vie accueillant et inclusif en adoptant des pratiques pédagogiques ouvertes et optimales adaptées aux réalités des familles accueillies.

VALEURS



Le CPE Le Soleil de Jeannot se définit par son cadre de valeurs qui motive ses décisions et guide ses actions :

Complicité

Notre accueil
de proximité

Diversité

Notre richesse
collective

Engagement

Notre force
d'implication

Considération

Notre respect
partagé

Conscience pédagogique

Notre moteur
de l'amélioration
continue

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1

Offrir un service éducatif et un milieu de vie de grande qualité aux enfants

2

Établir un programme d'entretien des bâtiments et des équipements

3

Mettre en valeur les atouts des bâtiments, des équipements et de l'environnement

4

Développer une structure organisationnelle efficiente

5

Développer une stratégie de distinction

6

Explorer les possibilités de développement d'affaire

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1 OFFRIR UN SERVICE ÉDUCATIF ET UN MILIEU DE VIE DE GRANDE QUALITÉ AUX ENFANTS

Afin d'offrir un milieu de grande qualité, le CPE Le Soleil de Jeannot s'engage à consolider l'intégration de nouvelles pratiques optimales en offrant aux enfants un environnement stimulant grâce à des interventions éducatives ciblées soutenant leur développement global. Accompagné dans la mise en œuvre des stratégies d'intervention adaptées aux besoins de chaque enfant, le personnel éducateur saura reconnaître les facteurs de réussite qui favorisent le plein épanouissement de chaque enfant qu'il accueille.

OBJECTIF 1.1

Le conseil d'administration allouera les ressources financières et approuvera les dépenses reliées aux projets « Qualité ».

OBJECTIF 1.2

Les équipes de travail des installations Corbusier et Horner participeront au projet Petite enfance, Grande importance, ciblant des pratiques éducatives optimales (AQCPÉ).

OBJECTIF 1.3

Le projet d'aménagement des locaux permettra une meilleure structure des lieux et un milieu de vie stimulant favorisant le plein épanouissement de chaque enfant.

2 ÉTABLIR UN PROGRAMME D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS

Afin d'assurer le maintien d'un bon état des infrastructures, le CPE Le Soleil de Jeannot veille à ce que l'environnement offert aux enfants soit confortable et sécuritaire.

OBJECTIF 2.1

L'équipe analysera les besoins d'entretien des bâtiments et des équipements pour veiller au bien-être des enfants.

OBJECTIF 2.2

La direction rédigera un programme d'entretien des bâtiments et des équipements et veillera à sa réalisation.

OBJECTIF 2.3

Le conseil d'administration approuvera les dépenses reliées au programme d'entretien.

3 METTRE EN VALEUR LES ATOUTS DES BÂTIMENTS, DES ÉQUIPEMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de déterminer son caractère distinctif dans son offre de service, le CPE Le Soleil de Jeannot doit répertorier ses équipements et ses infrastructures optimisés pour s'illustrer davantage.

OBJECTIF 3.1

L'équipe participera à répertorier les atouts de l'environnement offert aux enfants afin d'en faire un bilan général.

OBJECTIF 3.2

Le conseil d'administration soutiendra la démarche de mise en valeur en mettant de l'avant les projets à caractère distinctif.

4 DÉVELOPPER UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE EFFICIENTE

Afin d'harmoniser le fonctionnement du service et de veiller au bien-être collectif de l'équipe, le CPE Le Soleil de Jeannot poursuit sa volonté d'une approche de proximité en joignant une personne-ressource à chaque installation pour les familles et les équipes de travail.

OBJECTIF 4.1

Le conseil d'administration soutiendra l'équipe de travail en veillant à leur bien-être en octroyant les ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

5 DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE DISTINCTION

Afin d'accroître sa visibilité, le CPE Le Soleil de Jeannot doit se positionner clairement en tant qu'acteur de la réussite éducative des enfants qu'il accueillent et miser sur les forces de son cadre de valeurs qui guident ses décisions et ses actions.

OBJECTIF 5.1

L'équipe participera à la démarche du positionnement différentiel du CPE et sera invitée à élaborer les valeurs qui guideront le CPE dans ses actions.

OBJECTIF 5.2

Le conseil d'administration soutiendra la stratégie de distinction proposée par l'équipe de travail en allouant les ressources matérielles et financières nécessaires à sa réalisation.

OBJECTIF 5.3

Implanter une stratégie de communication afin d'améliorer la visibilité et la notoriété du CPE.

6 EXPLORER LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRE

Afin d'assurer son développement et sa pérennité, le CPE Le Soleil de Jeannot se doit de renforcer et diversifier ses partenariats auprès de divers organismes de sa communauté. Il compte aussi sur les compétences et l'implication de tous les membres de l'équipe de travail et des membres du conseil d'administration.

OBJECTIF 6.1

Le conseil d'administration appuyera l'exploration de possibilité de développement d'affaire.

OBJECTIF 6.2

La direction dressera un plan exploratoire et partagera les informations stratégiques concernant les opportunités d'affaires aux équipes de travail et établira les partenariats optimaux pour le CPE.

